

DMAP  
M. Grégoire Junod, Syndic  
Hôtel de Ville  
Place de la Palud 2  
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 septembre 2022

### **Renchérissement des salaires 2023**

Monsieur le Syndic,

En cette période d'augmentation des prix, la décision de la Municipalité d'adaptation intermédiaire des salaires employé.e.s de la Ville, selon le mécanisme inscrit dans le règlement du personnel communal (art. 33 RPAC) est la bienvenue, mais malheureusement pas suffisante.

En effet, comme syndicat, nous demandons davantage. Tout d'abord, parce que l'indice des prix à la consommation (IPC) sous-estime largement la hausse du coût de la vie. Par exemple, cet indice ne prend pas en compte l'évolution des primes d'assurance maladie, dont l'augmentation est exponentielle. Depuis des années, le SSP-Lausanne a par ailleurs revendiqué une indexation des salaires du personnel communal sur cette base.

Ensuite, il est nécessaire si on veut éviter toute perte du pouvoir d'achat de tenir compte de l'inflation prévisible pour 2023. Selon les prévisions, elle sera de même ordre de grandeur que cette année, voir pire. Il est en effet déjà certain que le prix de l'électricité, du gaz et des loyers augmenteront en 2023, sans compter sur l'annonce de la nouvelle flambée des prix des primes d'assurances maladie.

Enfin, cela fait depuis 2011, que les salaires du personnel de la Ville de Lausanne n'ont pas été renchéris.

Notre inquiétude concernant les différentes augmentations du coût de la vie reste entière : si nous venions à constater début novembre, que l'indice a encore augmenté entre fin juillet (date de la décision municipale) et fin octobre 2022, nous vous demandons de mettre à niveaux les salaires par rapport à cette augmentation possible de l'IPC. De plus, nous demandons que le secteur subventionné par la Ville de Lausanne, comme les structures de l'enfance subventionnées du Réseau-L ou la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise, puisse bénéficier de l'indexation des salaires en 2023. Par conséquent, nous demandons que la Municipalité intègre ces augmentations dans son budget 2023.

Pour finir, nous demandons l'ouverture de négociations avec la Municipalité sur l'indexation d'éléments complémentaires au salaire tels que les indemnités kilométriques et l'indexation des différentes indemnités existantes (travail de nuit, travaux spéciaux, etc.).

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Syndic, nos salutations distinguées.

Pour le SSP – Section Lausanne



Maria Pedrosa, secrétaire